

Inondations dans le Comminges : le point sur les actions.

Publié le 30/10/2013 à 03:50, Mis à jour le 30/10/2013 à 09:03



L'enlèvement des embâcles sur la Garonne se poursuit./Photo DDM Jal

Bernard Bahut, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Gaudens a présidé le comité de suivi instauré après les inondations du 18 juin 2013, qui se réunissait le 25 octobre pour la 7e fois depuis le 5 juillet 2013. De nombreux dossiers ont été abordés.

Infrastructures publiques. Les travaux sur la RN 125, rouverte depuis le mois de juillet, se poursuivent par la réfection de la couche de roulement, sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction des routes du Sud-Ouest (DIRSO). Le montant des dépenses engagées par l'Etat pour ce chantier se chiffrera fin 2013 à 1,3 M€. Un accord est intervenu entre l'Etat et le Conseil général sur les modalités de déblaiement et de sécurisation de la RD 125 à Castelviehl, ainsi que sur les conditions financières de réalisation d'une plage de dépôt permettant le rétablissement de la circulation à double sens, puis d'un passage d'écoulement des boues sous la route.

L'enlèvement des embâcles sur la Garonne entre Fos et Montréjeau a été programmé en 9 secteurs géographiques ; les travaux sont terminés dans 5 secteurs et ont déjà permis à ce jour l'enlèvement de 1100 tonnes de bois marchand et de 2000 tonnes de souches et branchages. 650 000 € seront dépensés en 2013 pour cette action.

L'opération de curage du plan d'Arem, prise en charge à 100 % par EDF, interviendra dans le courant du 1er trimestre 2014.

Biens non assurables des collectivités. La restauration des biens non assurables des collectivités est financée dans le cadre d'un partenariat État, conseil régional, conseil général, Agence de l'Eau. Pour l'Etat, une première enveloppe de crédits d'un montant de 1,9 M € a été entièrement programmée pour soutenir plus de 4 M€ de travaux répartis sur une centaine de chantiers, principalement sur les cantons de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Béat.

Économie, emploi, agriculture. La chambre des métiers, la chambre de commerce et d'industrie, le conseil régional et le conseil général ont mis en œuvre leurs dispositifs d'aides à l'investissement et d'avances remboursables.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Gaudens recevra bientôt avec les représentants des chambres consulaires, une délégation de commerçants et une délégation d'agriculteurs pour analyser quelques cas particuliers.

L'État a engagé à ce jour 523 000 € pour l'indemnisation des pertes subies par les agriculteurs (74 dossiers traités).

Enfin, 15 contrats aidés (CAE) d'une durée de six mois non renouvelable, pris en charge à 90 % ont été signés pour aider 4 collectivités soit l'équivalent d'une aide de 90 000 €.

Campings. La réflexion sur le devenir des terrains de camping se poursuit. S'agissant des campings privés le dialogue avec l'Etat est engagé pour définir une solution à l'amiable. Le sous-préfet et la direction départementale des territoires rencontreront très prochainement les maires de Saint-Béat et Fos au sujet des campings municipaux.

Le prochain comité de suivi se tiendra à la sous-préfecture de Saint-Gaudens.

La Dépêche du Midi